ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

REUSSIR
Terres d'Ariège
fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège
L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES
N°866 | Vendredi 29 septembre 2023
32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ **France** p.3
Glyphosate : Bruxelles propose un renouvellement pour 10 ans

▪ **Élevage** p.4
Influenza aviaire : tout savoir sur la vaccination des palmipèdes

▪ **Évènement** p.7
Retour sur les journées agricoles du Volvestre

▪ **Chambre d'agriculture** p.8
Calamités sécheresse

▪ **Cours et marchés** p.10
Les dernières cotations des marchés bovins, ovin et céréales du Sud-Ouest

▪ **Petites annonces** p.11
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège*



Actualité ruminants et cervidés: circulation de la maladie hémorragique épizootique (MHE) p. 2

Surveillance, prévention et lutte contre la MHE, tout ce qu'il faut savoir concernant la circulation de la maladie.

FDSEA/JA P. 12



LE NOUVEAU PRÉFET SIMON BERTOUX EN VISITE SUR DIFFÉRENTES EXPLOITATIONS AGRICOLES

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



ANALYSER VOS FOURRAGES À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIÈGE





Actualité ruminants et cervidés : circulation de la maladie hémorragique épizootique (MHE) dans le Sud/Sud-Ouest de le France

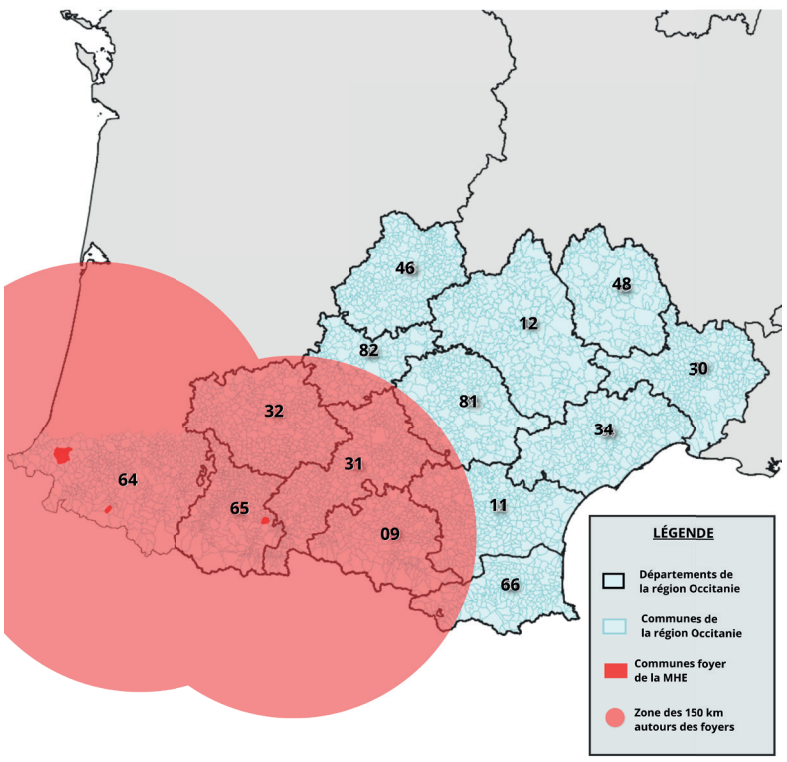
SANITAIRE Surveillance, prévention et lutte contre la MHE, tout ce qu'il faut savoir concernant la circulation de la maladie.

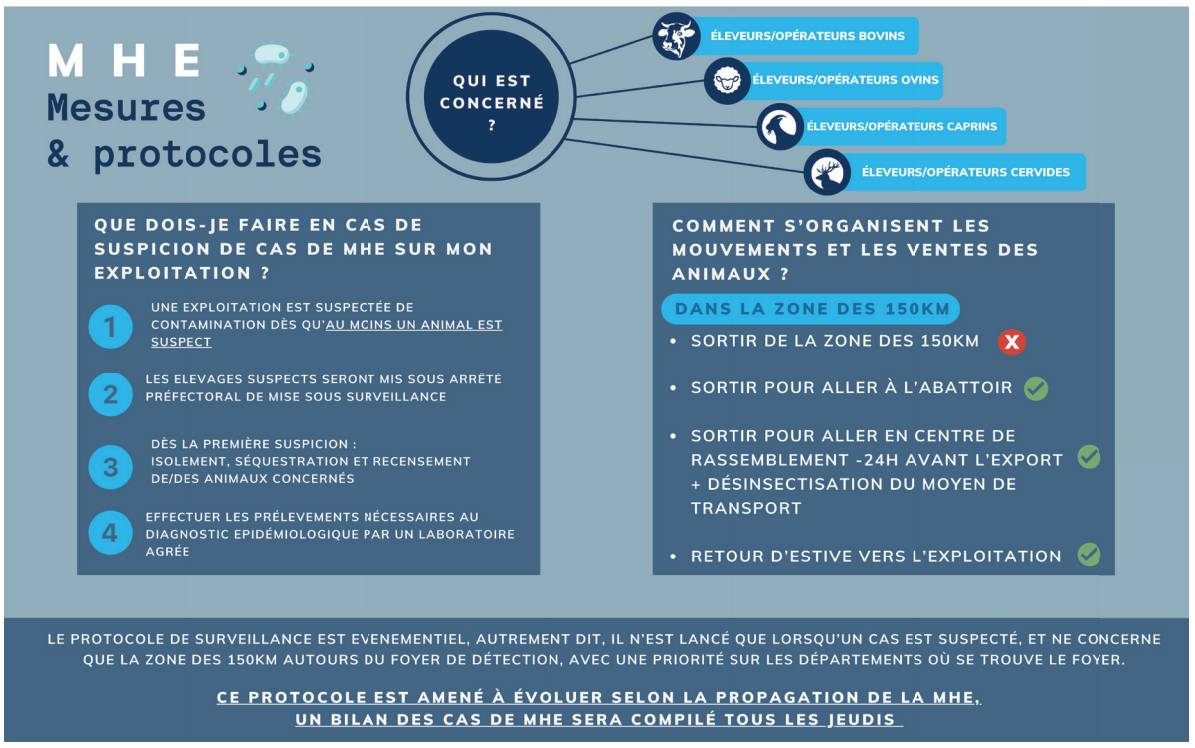
La maladie hémorragique épizootique (MHE), est une maladie virale, transmise par des insectes piqueurs (type culicoïdes). Ce virus touche principalement les ruminants, et provoque des symptômes proches de ceux de la fièvre catarrhale ovine (FCO) : amaigrissement, lésions buccales, difficultés respiratoire.

Le 21 septembre dernier trois cas de MHE ont été détectés et confirmés dans les départements de Hautes-Pyrénées (65) et des Pyrénées-Atlantiques (64), ainsi comme le stipule la Loi Santé Animale, un protocole de surveillance et de restriction a été mis en place, dans une zone de 150 km autour de chaque foyer détecté (voir la carte ci-dessous).

Actuellement l'importance de la situation réside dans le fait qu'il n'existe pas de vaccin contre cette maladie, et que la désinsectisation semble être le moyen le plus efficace pour lutter contre la MHE.

CARTE DES ZONES 150KM AUTOURS DES FOYERS DE DÉTECTION DE LA MHE DANS LE SUD/SUD-OUEST





La FNB prend position sur le sujet et demande à l'Etat de prendre ses responsabilités

Dès le 25 septembre, la Fédération Nationale Bovine s'est engagée dans des démarches de négociations et de demandes auprès de l'Etat face à la situation provoquée par la MHE.

La position de la FNB :

- Le maintien des flux commerciaux vers toutes les destinations depuis les « zone 150km »

- La négociation de conditions d'échanges avec les pays Européens
→ Notamment la négociation de protocoles bilatéraux entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.
- La situation de la MHE ne doit en aucun cas affecter les prix payés aux éleveurs, et les opérateurs commerciaux doivent en être garant
- Dans le cas où il y aurait un impact financier pour les éleveurs, la FNB appellera à la prise en charge publique « à l'euros près » de tous les coûts engendrés par les mesures liées à la MHE.

L'ensemble de ces informations et de ces mesures ont été annoncées entre le 21 et le 26 septembre 2023, la situation concernant la MHE est encore susceptible d'évoluer dans les jours ou les semaines à venir.

Les syndicats de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège s'engagent à vous informer des changements et de l'évolution de la situation dans le journal Terres d'Ariège.

A.D

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL® rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT balais sur-mesure pour racleurs
SOMMET DE L'ÉLEVAGE HALL 1 Stand C75
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

REUSSIR Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
Abonnez-vous sur boutique.reussir.fr

SOMMAIRE ➔FRANCE p. 3 ➔DÉPARTEMENT p. 4, 5 et 12 ➔FDSEA/JA p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9

Glyphosate : Bruxelles propose un renouvellement pour 10 ans

SYNDICAT Dix ans assortis de nombreuses mesures d'atténuation des risques. C'est ce que propose la Commission européenne pour renouveler l'autorisation de mise sur le marché de l'UE du glyphosate dont la licence expire le 15 décembre. Le texte est maintenant entre les mains des États membres qui devraient procéder à un vote le 13 octobre.

La Commission européenne a proposé le 20 septembre, le renouvellement du glyphosate dans l'UE pour une durée de 10 ans (contre 15 ans généralement pour les produits phytosanitaires).

Une décision doit être prise avant le 15 décembre, date d'expiration de la licence actuelle du glyphosate. Lors des discussions qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines le texte pourrait être appelé à évoluer, plusieurs États membres, la France et l'Allemagne notamment, l'ayant critiqué. En 2017, la Commission européenne avait proposé un renouvellement pour 7 ans qui avait finalement été ramené à 5 ans seulement (puis prolongé d'une année à cause du retard pris par la procédure d'évaluation des risques).

Atténuation des risques

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a dans son évaluation des risques estimés que l'herbicide ne présentait pas de risques suffisants pour en interdire l'utilisation dans l'UE mais elle a pointé certains sujets de vigilance. Pour y répondre, la Commission européenne a prévu, en annexe de son projet de texte, une douzaine de conditions d'utilisation spécifiques dont l'interdiction de la dessiccation (maturation accélérée des plantes).

Les conditions d'utilisation, indique le règlement, doivent inclure des mesures d'atténuation pour éviter la dispersion du glyphosate due aux pulvérisations effectuées par les utilisateurs professionnels dans les domaines agricoles. « *Par défaut, une bande tampon non pulvérisée sur le terrain d'au moins 5 m à 10 m et des buses réduisant la dérive de pulvérisation d'au moins 75 % doivent être requises, sauf si le résultat de l'évaluation des risques indique qu'une telle atténuation n'est pas nécessaire* ».

Dans son évaluation, l'Efsa avait identifié un risque à long terme chez les petits mammifères herbivores pour la moitié des usages proposés du glyphosate et reconnu que le manque de données empêchait toute analyse définitive.

Les États membres seront aussi tenus d'examiner les «co-formulants» et d'évaluer l'exposition des consommateurs aux résidus pouvant être présents dans les cultures successives cultivées en rotation. Ils devront également veiller à la protection des eaux souterraines susceptibles d'être exposées via l'infiltration comme aux eaux de surface, notamment celles utilisées pour le captage d'eau potable.

Manque d'harmonisation

Mais Bruxelles laisse globalement beaucoup de marges de manœuvre aux États membres pour mettre en place concrètement ces mesures d'atténuation du risque. C'est la principale critique formulée par la France qui regrette que l'application de méthodes alternatives ne soit pas rendue plus contraignantes. Bruxelles suggère dans son projet de règlement que « l*orsque les États membres identifient des effets indirects potentiels sur la biodiversité ils examinent, en tenant compte de leurs conditions agro-environnementales locales, s'il existe d'autres méthodes pratiques de contrôle ou de prévention ayant moins d'impact sur la biodiversité, et peuvent fixer des conditions ou des restrictions d'utilisation spécifiques pour les produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate* ».

Mais pour Paris, lorsque ces méthodes alternatives sont (ou seront) disponibles leur déploiement devrait être « *harmonisé au niveau européen* » et non pas laissé au bon vouloir de chacun. La France demande également, afin de répondre aux interrogations de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) sur certaines lacunes dans les données, à la Commission européenne d'accélérer la mise au point de méthodes d'évaluation des risques pour la biodiversité.

En Allemagne, le ministre (Vert) de l'Agriculture Cem Ozdemir a lui aussi critiqué la proposition de la Commission européenne qui devrait selon lui, préparer une sortie progressive du glyphosate. D'autres pays comme le Luxembourg et l'Autriche devraient eux aussi faire partie des opposants au projet mis sur la table par Bruxelles. Mais d'autres y sont favorables. Fin juillet, la Commission européenne a reçu les commentaires de 17 États membres qui pour la plupart ont soutenu le renouvellement. Certains auraient même voulu voir l'autorisation portée à 15 ans.

Agrapresse

SAFER Occitanie - APPEL A CANDIDATURES

(Articles L 143.3 & R 142.3 du Code Rural)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affoché à la Mairie de la commune concernée.

Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature : en ligne via le site internet de la Safer Occitanie, par email ou courrier postal au plus tard le **16/10/2023.** Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables. Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr - 05.34.09.34.50.** Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la Commune d'ESCOSSE d'une superficie totale de 12ha 33a 19ca :
Relevé parcellaire : - 'Vignes de mayraute' : D- 658[F1]- 658[F2]- 659- 660- 661- 662- 663- 664- 665- 666- 667- 668- 669- 804[658]- 805[661]
Urb : Zone A du PLU
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres, prés, vignes et landes.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien loué par convention de mise à disposition Safer jusqu'au 31/12/2023. Pas de bâti

Propriété sur les Communes de LE CARLARET et de LUDIES d'une superficie totale de 48ha 46a 58ca.
Ventes liées et indissociables.
-Bien sur la Commune de LE CARLARET d'une superficie totale de 34ha 90a 72ca
Relevé parcellaire :-'Barayeros et marnie': ZE- 12- 14(A)- 14(B)- 57[17](A)- 57[17](B) - 'Las terros de loustalnoou': ZD- 25- 26 - 'Loustalnoou': ZH- 6- 28[5](A)- 28[5](Z)- 30[7]
Urb : Zone RNU
Commentaires :Bâtiments d'exploitation et diverses parcelles en nature de terres, prés, landes et taillis sous futaie. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre de toute occupation.
-Bien sur la Commune de LUDIES d'une superficie totale de 13ha 55a 86ca
Relevé parcellaire : - 'La plaine': ZA- 41[11] - 'Las brouos': ZA- 9
Urb : Zone A du PLU
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la Commune de SAURAT d'une superficie totale de 1 ha 69 a 67 ca :
Relevé parcellaire : - 'Couchos' : A- 732 - 'Coume de loumet': F- 16- 17 -'Courtaviel' A- 1930- 1957 - 'Courtaviel granges': A- 1920 - 'Cravet' A- 79- 80 - 'Fond de la serre de lina': A- 2044 - 'Lafui': A- 2878- 2879- 2881- 2882 - 'Les tauces': A- 1288- 1289 - 'Planals': A- 1257 - 'Sarrat cremat': A- 116- 145- 156
Urb : Zone A du PLU
Commentaires : Diverses parcelles en nature de landes, prés, terres et taillis simple.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre de toute occupation. Pas de bâti

Propriété sur la Commune de CARLA-BAYLE d'une superficie totale de 10ha 13a 59ca :
Relevé parcellaire : - 'Chartous': ZM- 25[16][F1]
Urb : Zones A et Ui du PLU.
Commentaires : Petit bâti et une parcelle en nature de pré (Surface à parfaire). Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la Commune de PAILHES d'une superficie totale de 156ha 90a 33ca :
Relevé parcellaire : - 'Anradel': C- 881- 882- 883- 884- 885- 886 - 'Bouche': C-1696 - 'Couderc': C- 1770 - 'Fauressou': C- 871 - 'Jouandoul': C- 1324- 1332 - 'La bourdasse': A- 1220- 1221- 1222- 1223- 1224- 1230- 1231- 1233- 1242- 1243- 1244- 1245- 1246- 1247- 1248 - 'La comtesse': C- 1491- 1492- 1499- 1502- 1503- 1505- 1959[1504] - 'La murasse': A- 1198- 1199- 1200- 1201- 1202- 1203- 1204- 1205- 1206- 1207- 1208- 1209- 1210- 1211- 1212- 1213- 1214- 1215- 1216- 1217- 1218 - 'La plano': C- 439- 440- 441- 442- 443 - 'La serre': A- 1309- 1318- 1322- 1324- 1333- 1340- 1341- 1343- 1344 - 'La serre de devant': A- 1253- 1254- 1255- 1256- 1257- 1305 - 'La souleillo': C- 880 - 'La souleillo de la serro': C- 499- 500- 501- 502- 503- 504- 505- 506- 507- 508- 509- 510- 511- 512- 513- 514- 515- 516- 517- 1960[498]- 1961[498] - 'La souleillo de mirande': C- 860- 861 - 'La souleillo du pujagou': C- 887- 888- 889- 890- 891 892- 893- 894- 895- 896- 897- 898- 899- 900- 901- 902- 903- 904- 905- 906- 907- 908- 909- 910- 911 - 'Labit de jabob': C-522- 524- 525- 526- 552 - 'Las boulbenos': C- 1830 - 'Las illetos': C- 1838- 1848- 1850 - 'Lautisso': C- 953 - 'Le bousquet': A- 1410- 1418 B- 1272 - 'Le clot': A-1380- 1382- 1384- 1388- 1389- 1390- 1400 - 'Le goutail': C- 1316- 1317 - 'Le joucas': A- 1472 - 'Le maillol': C- 455- 459- 468- 469- 472- 473 - 'Les arenals': C-1506- 1507- 1508- 1516 - 'Les mounjats': C- 915- 917- 918- 919- 920- 925- 926- 928- 929- 930- 938- 939- 940- 941- 942- 945- 946- 951- 952 - 'Les prats': C- 878- 1925[877] - 'Lu bac': C- 872- 873- 874- 875- 1893[872] - 'Mirando': C- 856- 857- 858- 859 - 'Mont-segur': A- 1351- 1352- 1353- 1354- 1355- 1356- 1357- 1358-1361- 1362 - 'Picou': A- 1184- 1193- 1194- 1195- 1197- 1718[1192] - 'Pujol-grand':C- 81- 84- 85- 86- 87- 116 - 'Rebadal': C- 1345- 1346 - 'Roc-blanc': A- 1139 - 'Salobert': C- 494(A)- 495- 496(A)- 497(A) - 'Tomborouce': C- 119
Urb : Zone N de la Carte Communale.
Commentaires : Ancienne maison de maître et dépendances, ainsi que diverses parcelles en nature de landes, prés, terres, bois et taillis simple. Bien loué par bail rural.

Propriété sur la Commune de GAJAN d'une superficie globale de 2ha 86a 71ca.
Ventes liées et indissociables (Dossiers n°Ap 09 23 0061 01 et n°AA 09 23 0061 02).
- Bien sur la Commune de GAJAN d'une superficie de 2ha 76a 91ca (Dossier n°Ap 09 23 0061 01) :
Relevé parcellaire : - 'Baptiste': A- 287- 288- 289- 314- 494[287] - 'Fabarau': A-186- 187 - 'La bousigue': A- 382- 383 - 'Le paou': A- 520[278](A)
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres, landes, prés et taillissimple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien libre de toute occupation. Pas de bâti.
- Bien sur la Commune de GAJAN d'une superficie de 9a 80ca (Dossier n°AA 09 23 0061 02) :
Relevé parcellaire : - 'Baptiste': A- 286 - 'Le paou': A- 520[278](B)
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Bâtiment d'habitation et un cabanon en bois. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la Commune de MERENS-LES-VALS d'une superficie totale de 2ha 21a 95ca :
Relevé parcellaire : - 'Crolpitral': A- 1623(A)[F1]- 1623(B)[F1] - 'Harengs': B- 1258-1279 - 'Le rat': A- 35- 48 - 'Le rebuscal': A- 391- 394- 395- 397- 398- 419 - 'Lepinata': A- 161- 162- 215 - 'Loubac': B- 1147- 1166- 1228 - 'Querbut': A- 710-727 - 'Rebuscat': A- 834 - 'Ribafere': B- 1100 - 'Rouquet': A- 1212- 1213- 1214
Urb : Zone N du PLU
Commentaires : Diverses parcelles en nature de prés, terres et landes. Pas de bâti. Bien occupé pour partie par Convention Pluriannuelle de Pâturage.

Propriété sur la Commune de MERENS-LES-VALS d'une superficie totale de 2 ha 13 a 55 ca
Relevé parcellaire : - 'Carcabanas': A- 1312- 1313 - 'La clouto': A- 558- 559 - 'La riverole': A- 312 - 'Las esqueroles': A- 885- 888 - 'Le rat': A- 23- 60 - 'Le soula': A-420- 421- 473 - 'Les gaillous': A- 837 - 'Les pradinas': A- 806- 807 - 'Les pradouses': A- 679- 691 - 'Loubac': B- 1185 - 'Sauset': B- 1307- 1312
Urb : Zones N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de prés, terres et landes. Pas de bâti. Bien occupé pour partie par Convention Pluriannuelle de Pâturage..

APPEL À CANDIDATURES SUR LE SITE INTERNET DE LA SAFER OCCITANIE : HTTP://WWW.SAFER-OCCITANIE.COM/

INFLUENZA AVIAIRE : tout savoir sur la vaccination des palmipèdes

VACCINATION A compter du 1er octobre 2023, la vaccination des palmipèdes est obligatoire.

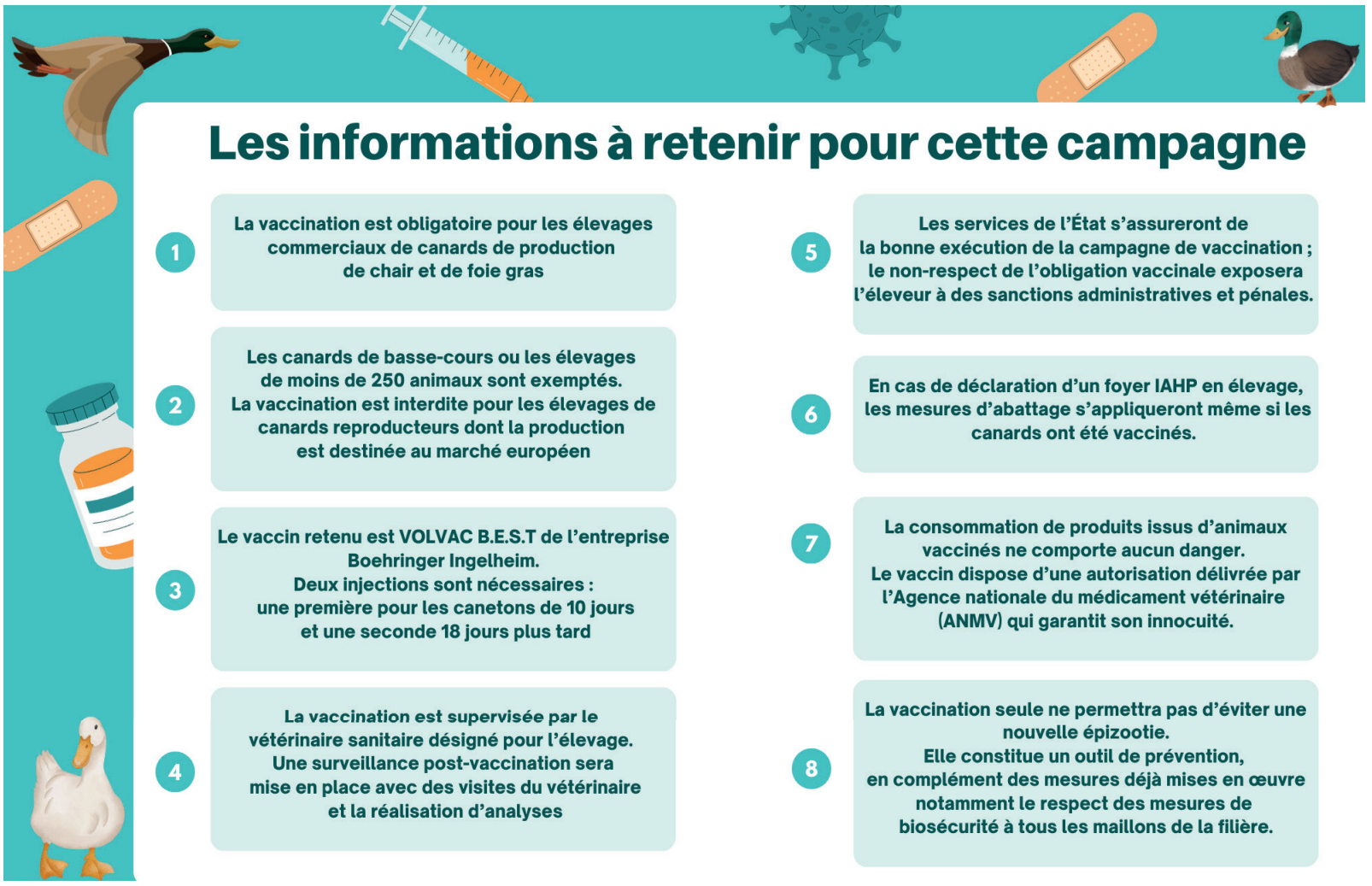
Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a annoncé la vaccination des palmipèdes contre la grippe aviaire au 1er octobre avec une prise en charge à 85% par l'Etat.

La grippe aviaire, ou l'influenza aviaire, est une maladie virale qui touche notamment les volailles et les palmipèdes. La France a connu plusieurs épisodes d'influenza aviaire ces dernières années, entraînant des abattages massifs et des pertes économiques pour les éleveurs.

En effet, lors de la précédente épizootie en 2021-2022, 1378 foyers ont été touchés et 16 millions de palmipèdes et volailles ont été abattus.

C'est donc à partir de ce mois d'octobre, que la vaccination pour les plus de 60 millions de palmipèdes commence.

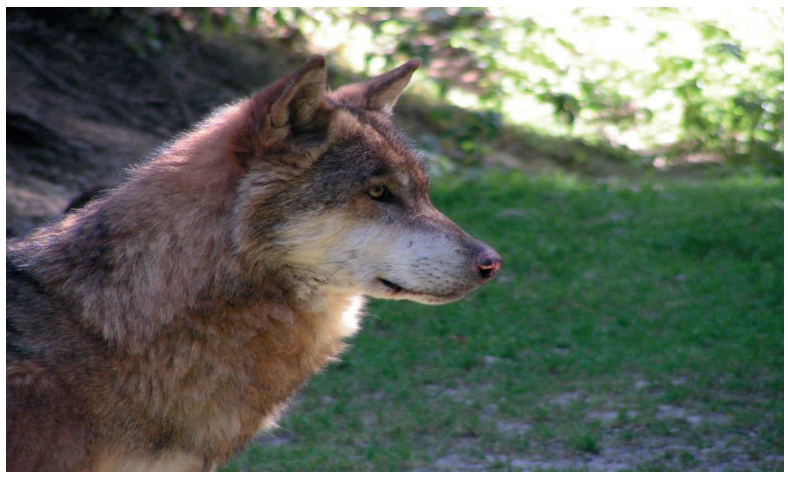
Ciblée sur les canards d'élevage, cette campagne vaccinale est une première en Europe.



L.D

Le loup a encore frappée dans les Pyrénées ariégeoises

PRÉDATION La préfecture de l'Ariège a annoncé par le biais d'un communiqué, la présence d'un loup dans le département.



Cette découverte, marque un retour significatif d'un loup dans la région. Elle soulève également des préoccupations chez les éleveurs en raison des dommages sur les ovins.

Après l'ours, le loup s'installe dans les Pyrénées. En effet, plusieurs dommages sur ovins attribués à des prédations de loup ont été constatés par les services de l'Office français de la biodiversité (OFB) sur la commune de Mérens-les-Vals durant les mois d'avril et d'août 2023. En tout, quatre ovins ont été tués dans ces attaques.

Les expertises génétiques d'échantillons prélevés sur site ont conclu à une prédation avérée attribuable au loup. L'indemnisation de ces dommages est en cours.

Suite au constat réalisé en avril 2023, l'OFB a fait procéder à l'analyse génétique d'un échantillon de fèces. Les résultats, qui viennent d'être publiés, confirment la présence d'un loup mâle de lignée italo-alpine dont l'identification conclut à un individu inconnu de la base de données de l'espèce.

Cet animal est rattaché à la zone de présence permanente du Carlit Campcardos située dans les Pyrénées-Orientales où la présence du loup est continue depuis plusieurs années.

Le Gouvernement a dévoilé le 18 septembre dernier un nouveau plan loup pour les années 2024 à 2028.

Toutes les informations relatives à la présence du loup en France sont disponibles sur le site de l'OFB www.loupfrance.fr.

Préfecture de l'Ariège

POUR INFORMATION

Présence du loup dans le département de l'Ariège

Depuis 1999, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) a observé une augmentation de la population dans la région d'Occitanie.

Depuis quelques années déjà la présence du loup dans le département de l'Ariège est fortement soupçonnée, mais n'avait jusqu'alors jamais été avérée.

Les éleveurs Ariègeois, proche des frontières de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ont souvent alerté sur les indices et les signes de la présence régulière du loup sur le territoire départemental.

À ce jour, la présence du loup est avérée suite à une attaque de troupeau sur le groupement pastoral des Bésines à Mérens, commune limitrophe avec les Pyrénées Orientales.

POUR ASSURER LE REVENU DES ÉLEVEURS ET LA PÉRÉNITÉ DE LA FILIÈRE BOVINE FRANÇAISE, LE CONTRAT DOIT ÊTRE INDISSOCIABLE DU COÛT DE PRODUCTION DE RÉFÉRENCE EN VIANDE BOVINE !

DES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE DISPONIBLES POUR LES GROS BOVINS ET LES VEAUX DE TYPE VIANDE, EN SYSTÈME CONVENTIONNEL, LABEL OU BIO !

En 2019, à la suite de Etats Généraux de l'Alimentation (Les premiers EGALIM) Interbev rend officiel un accord interprofessionnel validant une méthode de calcul des **indicateurs de référence de prix de revient en viande bovine**.
L'objectif était de tendre vers **une meilleure rémunération des éleveurs**, en tenant compte des charges et de la rémunération du travail dans le calcul du prix de vente des animaux.

Aujourd'hui, la contractualisation et les dispositions rendues possibles par la loi EGALIM2, notamment **la sanctuarisation du coût de production** tout au long de la filière, sont une opportunité pour les éleveurs !

En proposant aux acheteurs **une formule de prix** dans les contrats **dont le socle est le prix de revient interprofessionnel de référence**, le prix de vente des animaux évoluera automatiquement tous les 6 mois, en fonction de l'évolution des charges et du marché. **Le contrat garantie ainsi une juste rémunération** et une meilleure visibilité pour l'éleveur !

Indicateurs de prix de revient de référence pour les bovins viande en système conventionnel
Mis à jour au 1er semestre 2023

	IPAMPA*BV	**136,5**
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	**6,17**
	Génisse races à viande (€/kg éc)	**6,75**
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	**5,98**
	Broutard races à viande (€/kg vif)	**4,09**

Source : Idele d'après INOSYS-Réseaux d'élevage
Votre texte de paragraphe

L'indicateur de prix de revient est calculé et diffusé par l'Institut de l'élevage et il s'appuie sur un échantillon représentatif de 118 fermes des Réseaux d'élevage INOSYS, naisseurs et naisseurs-engraisseurs de bovins viande.

Cet indicateur permet de déterminer un prix de vente nécessaire pour couvrir **l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production** (main d'oeuvre et capitaux).

Le prix de revient, dont la méthodologie de calcul est encadrée par un accord interprofessionnel, est **mis à jour tous les 6 mois pour tenir compte de l'évolution des différents postes de charges**, en suivant les évolutions de l'IPAMPA*, du SMIC et de la PAC.
*Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

FNB

Retrouvez tous les indicateurs de prix de revient en tapant sur votre moteur de recherche :
Indicateurs de référence prix de revient pour les gros bovins
Indicateurs de référence prix de revient veaux label Rouge
Et cliquez sur le site de l'IDELE : Idele.fr
Contactez votre FDSEA pour qu'elle vous accompagne dans la rédaction de vos contrats !

Retour sur l'un des rendez-vous annuels des éleveurs ovins : la foire de la Saint Matthieu

ÉVENEMENT Comme chaque année, les éleveurs se sont retrouvés à Auzat, le 21 septembre, pour la foire ovine.

Environ 620 brebis, agneaux ou béliers étaient à vendre cette année par les 22 éleveurs présents. Les acheteurs étaient plutôt au rendez-vous malgré plus de 400 animaux et une dizaine d'éleveurs en moins par rapport à 2022.

Cette baisse peut s'expliquer selon l'organisation, par une descente des estives des animaux plus précoces.

D'autre part, de plus en plus de ventes se font sur les exploitations directement en amont pour réduire les coûts ou par manque d'équipement, la forte prédation et la diminution du nombre d'éleveurs par manque d'attractivité du métier.



La prédation, sujet de nombreuses discussions

Cette foire a comme d'habitude permit aux éleveurs, bergers et habitants des vallées environnantes de se retrouver. Malheureusement la prédation était au cœur des échanges une nouvelle fois. En plus de 425 dossiers de constats de dommages de grands prédateurs, déposés depuis le 1er janvier, dont 582 ovins morts, de nombreux animaux manquent encore à l'appel suite à la descente. Les éleveurs gardent un faible espoir de tous les revoir.

Une réussite grâce à l'association organisatrice

La quinzaine de bénévoles de l'association de la Saint Matthieu ainsi que les employés communaux ont une nouvelle fois permis la réussite de cette foire. Cette association créée il y a 12 ans par la communauté de communes, des élus locaux et des agriculteurs dans le but de faire perdurer une foire au service des éleveurs.



En effet, l'association a la fervente volonté de maintenir l'intérêt commercial et marchand de la foire pour les éleveurs, tout en proposant une partie exposition pour le grand public et les visiteurs. Ces derniers se sont d'ailleurs déplacés en nombre, et avaient de même de quoi satisfaire leurs besoins (petits matériels, vêtements, couteau...) et leurs papilles (fromage, miel, collations et repas proposés par la Maison Lacube).

L'association de la Saint Mathieu vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour les 700 ans de la foire, le 21 septembre 2024.

I.N-D

En image

Retour sur le voyage annuel de la section des anciens

Le 19 septembre, les sections départementales des propriétaires privés et des anciens exploitants sont partis visiter, en compagnie d'un guide local, les Bastides du Tarn (81).

Tout au long de cette journée, le groupe de 37 personnes, a pu visiter la ville de Gaillac. Ils se sont émerveillés à Cordes sur Ciel, avant de se restaurer à l'Auberge de la Ferme des Chênes, à Larroques.

La journée s'est terminée par la découverte de Puycelsi et de Castelnau de Montmirail.

Rendez-vous l'année prochaine, pour une nouvelle aventure !



EN BREF

Planification écologique : Macron réitère son soutien à l'agriculture et précise la suite

À l'issue du Conseil de planification écologique le 25 septembre, le président de la République Emmanuel Macron a réaffirmé que « *nous ne laisserons jamais d'agriculteurs sans solutions* ».

Pour lui, la transition « *se fera donc par une stratégie d'investissements dans la recherche, d'investissements dans l'accompagnement, sans surtranspositions, et en veillant à ce qu'il n'y ait pas de différences entre pays européens, pour ne jamais nous placer dans la situation de perdre notre compétitivité* », a-t-il déclaré dans son allocution publique.

Le président de la République a affirmé qu'il faut «*travailler avec les agriculteurs pour leur permettre d'avoir, par l'écologie, une réponse à la baisse des rendements: par l'agrivoltaïsme, la biomasse, les carburants durables*».

Il a annoncé un travail «*sur les crédits carbone et leur sincérisation* », car « *aujourd'hui ils ne fonctionnent pas parce qu'ils sont trop faibles*». De même, il prévoit un «*point d'étape à la fin de l'année*» sur la mise en place de «*crédits biodiversité*». Les objectifs de la planification écologique doivent maintenant être déclinés dans les régions avec «*des budgets verts territoriaux*», a-t-il ajouté.

Ce plan sera complété de la Stratégie nationale biodiversité, «qui sera présentée en octobre», et d'«un plan d'adaptation», qui sera présenté «en décembre».

Agrafil

Retour sur : les Journées Agricoles du Volvestre

ÉVENEMENT Les journées agricoles du Volvestre se sont déroulées les 15,16 et 17 septembre à Montesquieu Volvestre. Un moment privilégié pour les métiers de l'agriculture et de la ruralité. De nombreux stands étaient mis à l'honneur, mais c'est surtout les animaux et leurs concours qui ont séduit les visiteurs. Certains adhérents de la FD-SEA et des JA d'Ariège ont été représentés, notamment lors du concours gascon et celui du Prim'Holstein.



RÉSULTATS PRIM'HOLSTEIN

CONCOURS INTÉRDEPARTEMENTAL DE LA FOIRE DU VOLVESTRE

GÉNISSES

SECTION	1	EARL Doumenc (31)
SECTION	2	GAEC du Muguet (31)
SECTION	3	EARL Eychenne (31)
SECTION	4	GAEC du Muguet (31)
SECTION	5	EARL Doumenc (31)
CHAMPIONNE GÉNISSES		EARL Doumenc (31)

VACHES

SECTION	1	GAEC Tatareau (09)
SECTION	2	GAEC de Birol (09)
SECTION	3	EARL Eychenne (31)
CHAMPIONNE ADULTE		EARL Eychenne (31)

MEILLEURE MAMELLE	EARL Eychenne (31)
GRANDE CHAMPIONNE	EARL Eychenne (31)
RÉSERVE GRANDE CHAMPIONNE	GAEC Tatareau (09)

LE MOT DE L'ASSOCIATION PRIM'HOLSTEIN

Pour cette édition 2023, l'association Prim'Holstein 09/31 a noué un nouveau partenariat avec Groupama et tient à les remercier une nouvelle fois pour leur soutien.
Le concours a quant à lui été au delà de toutes les espérances ! En effet le niveau des animaux concurrents était particulièrement élevé, avec des références laitières et morphologiques dignes des concours nationaux.
De plus, depuis plusieurs années, le concours des *Jeunes présentateurs* attire beaucoup de public. Cette tendance s'est une nouvelle fois confirmée cette année, avec 14 jeunes, entre 2 et 18 ans, qui se sont portés volontaires pour présenter tour à tour les génisses et les vaches en compétition.
Ce dynamisme et cet intérêt annoncent un avenir prometteur pour la race Prim'Holstein !



RÉSULTAT GASCONNES

CONCOURS INTERDÉPARTEMENTAL DE LA FOIRE DU VOLVESTRE

GÉNISSES

GENISSES	DE L'ANNÉE	Thierry PUJOLLE (31)
GENISSES	18 MOIS	Patrick RESPAUD (09)
GENISSES	21 MOIS	Éric BERTRAND (09)
GENISSES	30 MOIS	Patrick RESPAUD (09)

VACHES

VACHES	NON SUITÉES	Thierry PUJOLLE (31)
VACHES	JEUNES SUITÉES	Fabien RIVES (09)
VACHES	ADULTES SUITÉES	Éric BERTRAND (09)

TAUREAUX / BOEUFS

TAUREAUX	JEUNES	Christian ASNA (09)
TAUREAUX	ADULTES	GAEC GOUZY & FILS (09)
BOEUF	LABEL ROUGE	Thierry PUJOLLE (31)

PRIX CHAMPIONNAT JEUNE FEMELLE	Patrick RESPAUD (09)
PRIX CHAMPIONNAT FEMELLE ADULTE	Thierry PUJOLLE (31)
PRIX DU CHAMPIONNAT TAUREAU	GAEC GOUZY & FILS (09)

LE MOT DU GROUPE GASCON

Une vingtaine d'éleveurs et près de 50 gasconnes se sont retrouvés à la foire de Montesquieu Volvestre, pour le concours bi-départemental, Ariège et Haute-Garonne.
Le groupe Gascon félicite tous les éleveurs qui ont participés à la préparation de l'évènement.
Le groupe remercie également Patrick EMERY, pour sa grande première en tant que juge et ainsi que les stagiaires Laura LAY et Loïc CABAROU.
L'évènement a été l'occasion de remises de distinctions, notamment celui des SABOTS de BRONZE, selon les résultats du troupeau au niveau départemental,
c'est la famille ASNA, du GAEC AB2C de Castex, qui a reçu le trophée cette année.
Bravo à eux !

Livraison de fromage : passez votre commande avant le 6 octobre



FROMAGE Comme en février dernier les syndicats organisent une livraison de fromage en direct d'une fruitière Franc-Comtoise

Pour passer commande vous pouvez opter pour différent format :
- une tomme entière
- une demi tomme
- un quart de tomme

Pour information, les tommes de morbier pèsent environ 6kg, et les tommes de comté environ 35kg.

Le jour de la livraison votre commande sera pesée à la découpe pour ajuster le tarif.

L'ensemble des bénéfices iront aux syndicats de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège pour financer les frais engendrés par le procès de la ruralité.

Pour passer commande appelez directement au :

06.75.60.68.30

CHAMBRE D'AGRICULTURE

CALAMITÉS SECHERESSE

Vous avez subi des pertes sur vos prairies et parcours suite à l'épisode de sécheresse des printemps et été 2022 ?

Vous pouvez maintenant faire une demande d'indemnisation. **L'ensemble du département de l'Ariège a été reconnu en état de calamité agricole et les dossiers de demande sont à faire avant le 31 octobre 2023.**

Le dossier peut être fait en ligne :
Via Télécalam ou par formulaire papier.

Votre Chambre d'agriculture vous accompagne :

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège peut vous accompagner pour faire la demande d'indemnisation, sur rendez-vous, sur les sites de Foix, Saint-Girons et Villeneuve du Paréage.

Si vous avez un suivi abonnement PREMS, ou un Pack Croissance JA, contacter votre conseiller référent, cette démarche est incluse dans votre suivi.

Si vous n'êtes pas en contrat de suivi, une prestation vous sera proposée au tarif de 50€ HT pour cet accompagnement.
– inscription préalable obligatoire auprès de nos assistantes d'Agence au 05.61.02.14.00 ou 05.61.60.38.60

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR | MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CENTRE D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION DU COUSERANS

Le vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 au Salon d'Honneur à la Mairie de Saint-Girons.

Cette assemblée, à laquelle vous êtes invitée, délibèrera sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation annuelle des comptes de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Position afférente à la perte de la moitié du capital social ;
- Renouvellement des membres du conseil d'administration ;
- Rapport sur les conventions conclues à des conditions normales ;
- Mention sur l'évolution du projet coopératif (sociétariat et gouvernance) ;
- Fixation d'orientations générales de la SCIC-SA.

Les élus et les techniciens de la Chambre d'Agriculture, qui accompagnent l'Association dans cette démarche de sortie de crise en vue de soutenir l'élevage du territoire, seront présents à votre rencontre.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR | MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE | Communauté de Communes COUSERANS Pyrénées

FÊTONS LES 10 ANS DU RÉSEAU PÂTUR'AJUSTE !

Journées de transfert de connaissances et de pratiques innovantes du 17 au 19 octobre à la Bastide de Sérou.

Pâtur'Ajuste est un réseau technique national pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage. Il est animé par SCOPELA, structure de formation et d'accompagnement, avec laquelle Bio Ariège Garonne met en place des journées techniques locales depuis plusieurs années. Pâtur'Ajuste profite de ses 10 ans pour synthétiser, partager et diffuser ses acquis lors de journées de transfert de connaissances et de pratiques.

Ces journées seront rythmées par des temps d'échange, des ateliers thématiques, des visites de ferme, une soirée festive, etc. **Pour leur 10ème édition, le réseau Pâtur'Ajuste a choisi l'Ariège ! Une centaine de participants sont attendus. Plus de 70 éleveur·euse·s et technicien·ne·s provenant de toute la France se sont déjà préinscrits** (Nord, Cotentin, Finistère, Corrèze, Lot, Isère, Loire, Drôme, Gard...). **Une trentaine de locaux est attendue (Ariège et départements limitrophes de l'ex Région Midi-Pyr).**

Aucun prérequis n'est nécessaire et inutile d'être adhérent au réseau pour participer. De plus, même si ce n'est pas préférable, vous pouvez choisir une participation "à la carte". En effet, vous pouvez choisir les séquences et repas auxquels vous souhaitez participer au cours de ces journées, en le précisant dans le formulaire d'inscription.

En savoir plus : ariege.chambre-agriculture.fr

Réseau PÂTUR'AJUSTE

LANCEMENT DU PREMIER ÉCOCENTRE® DE L'ARIÈGE

L'association Écorce recherchait à accéder à un bâtiment. La Chambre d'Agriculture de l'Ariège en a permis la possibilité en cédant un bail à titre gratuit à l'association afin d'éco-rénover son espace "Picou" pour y créer l'Écocentre® d'Ariège : d'information, de démonstration, d'expérimentation et de formation à l'habitat écologique.

Écorce est labellisée écocentre® depuis 2012. L'association regroupe 150 adhérents dont 40 professionnels de l'écoconstruction. Écorce propose des conseils, des visites de maisons, des conférences-débats, des formations, des animations jeune public mais aussi une bibliothèque spécialisée et une outilthèque qui permet des locations ponctuelles.

Pour atteindre son objectif de promotion de l'écoconstruction, Écorce a défini 4 axes :
- Informer et sensibiliser
- Former
- Fédérer
- Mutualiser

Contact : Laël DELORT 07.69.21.69.28

ÉCORCE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

OFFRIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ À VOS ANIMAUX COMMENCE PAR UNE ANALYSE FOURRAGE !

L'hiver approche à grand pas : Pensez à faire vos analyses de fourrages pour adapter correctement vos rations hivernales !

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège propose sa collecte annuelle d'échantillon de fourrages sur les périodes du **2 au 27 octobre 2023.**

Nous arrivons à une période clés pour faire analyser vos fourrages. À l'approche de la période hivernale, il est intéressant de connaitre les valeurs nutritionnelles de vos fourrages afin d'ajuster la ration et faire des économies en fourrage.

Contrairement à l'année précédente, les conditions météos de cette année ont pu être favorables à la pousse de l'herbe et ont permis d'assurer les rendements. Cependant la pluviométrie a perturbé les dates de récoltes qui ont été plutôt tardives. Il est donc particulièrement intéressant cette année d'analyser les fourrages pour caler les rations qui assureront par la suite les croissances en viande et en lait.

POURQUOI ANALYSER ?

- Connaître le potentiel nutritif de son fourrage
- Ajuster la ration en fonction des valeurs alimentaires et des besoins des animaux
- Faire des économies en raisonnant l'apport de fourrage et de concentrés

Quelques conseils pour préparer ses échantillons à analyser

Pour obtenir des résultats d'analyse les plus fiables possibles, il est nécessaire de réaliser le prélèvement des échantillons sur vos fourrages les plus représentatifs de votre stock.
Le prélèvement peut se faire manuellement ou bien à l'aide d'un échantillonneur à fourrage.

Ensilage

① Après avoir rafraichi de 15 cm la surface de prélèvement, réaliser 7 à 10 prélèvements sur le front d'attaque du silo de façon aléatoire.

② Mélanger le tout avec précaution dans un contenant propre et prélever environ 1 kg de ce mélange pour constituer l'échantillon final.

③ Conserver l'échantillon dans un sac au frais et si possible au congélateur.



Points de prélèvement aléatoires sur le front d'attaque d'un silo d'ensilage

Foin et Enrubanné

① Réaliser 3 prélèvements sur 3 à 5 bottes choisies au hasard.

② Mélanger le tout avec précaution dans un contenant propre et prélever environ 500 g de ce mélange pour constituer l'échantillon final.

③ Conserver l'échantillon dans un sac au frais et si possible au congélateur.

/!\ Foin de luzerne : Attention à la perte des feuilles lors du prélèvement

Pour l'enrubanné il est conseillé de prélever au moment de l'ouverture de la botte. Vous pouvez également utiliser une sonde d'échantillonnage pour éviter l'ouverture de la botte et penser à correctement refermer au niveau du point de carottage pour éviter la reprise de la fermentation.

Vous pouvez choisir 2 types d'analyse de la valeur alimentaire en fonction de votre fourrage:
- Analyse Infrarouge (IR) : foin, enrubannage, herbe en vert, maïs vert, maïs ensilage, ensilage d'herbe ;
- Analyse chimique : méteil (vert, fermenté), céréales immatures, sorgho fourrager et sucrier (vert et fermenté), maïs grain, épi et aliments composés.

LIBELLÉ		PRIX HT	PRIX TTC
Analyses par spectrométrie proche infrarouge (IR)	Valeur alimentaire IR	20,00€	24,00€
	Par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable CA09 - à joindre au bon de commande		
Analyses chimiques	Valeur alimentaire chimie sur produit sec (foin)	59,55€	71,46€
	Valeur alimentaire chimie sur produit brut (ensilage, enrubannage)	66,30€	79,56€
	Valeur alimentaire chimie sur produit composé (méteil)	66,30€	79,56€
	Par chèque directement au laboratoire Agrolab's, à la réception de la facture		

DÉPÔTS DES ÉCHANTILLONS AUX POINTS DE COLLECTE

Du 2 au 27 octobre, à la Chambre d'Agriculture de l'Ariège :

Foix et Villeneuve du Paréage
du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h30

Saint-Girons
les mardis et jeudis de 9h à 17h

Vous pouvez également remettre votre échantillon à votre conseiller ou à la Foire de la Barguillère qui aura lieu les 14 et 15 octobre.
N'oubliez pas de joindre à votre échantillon la fiche renseignement et le bon de commande. Vous pouvez retrouver ces documents auprès de votre conseiller et sur le site internet de la chambre.

Pour plus de renseignement sur la méthode de prélèvement des fourrages, les bons de commande ou les tarifs, n'hésitez pas à nous contacter :

Foix = Léa VALERO
lea.valero@ariege.chambagri.fr
06 22 09 33 07

Villeneuve = Amélie CHEVALOT
amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr
06 14 81 94 31

St-Girons = Patrick BERAL
patrick.beral@ariege.chambagri.fr
06 42 92 35 17

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

EN BREF

RSA: la «spécificité» des agriculteurs ignorée dans le projet de loi Plein emploi (MSA)

En audition, la MSA a informé les députés de la situation des non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA qui sont en activité et ne parviennent pas à en vivre, notamment concernant les nouveaux installés.

Le projet de loi pour le plein emploi, adopté par le Sénat en juillet dernier et actuellement discuté à l'Assemblée nationale, prévoit que la délivrance du RSA se ferait en contrepartie d'heures d'activités d'insertion réalisées chaque semaine. Par ailleurs, chaque bénéficiaire serait automatiquement inscrit à France Travail, le nouveau Pôle emploi.

L'objectif affiché est de ramener le plus de personnes bénéficiaires vers l'emploi. Pour les non-salariés agricoles, l'objectif de redirection vers le monde de l'emploi ne semble pas opérant puisqu'ils y sont déjà et ne s'en sont jamais éloignés, explique la MSA dans un communiqué.

«*Nous ne pouvons que regretter que la spécificité tenant à nos bénéficiaires ait été écartée malgré notre signalement. Il est probable, par ailleurs, que d'autres travailleurs indépendants soient également concernés par cette situation tandis que la mesure est générale et ne tient pas compte d'eux*», insiste Pascal Cormery, président de la CCMSA.

Agrafil

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution
Gérant :
Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard
Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant
Adélie Delmas - Laura David
Inès Nougadère-Duprat
Abonnements et petites annonces :
05 61 02 14 32
06 72 01 76 99
Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe
Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus
75014 Paris

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 37

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande : sorties normales		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18500 (% /sem.2022)	8200 (% /sem. 2021)	Abattage hebdo = 11150 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S33 (4 jours ouvrés)*	46 280	2 449 -55%	874 -68%	-100	0 sem.	5.47	5.13	3.40	5.78	+1%
S34	53 628	14 687 -30%	10 545 -2%	-1 500	0 sem.	5.49	5.16	3.45	5.78	-0%
S35	56 028	19 296 -14%	9 346 -2%	-2 200	0 sem.	5.53	5.20	3.46	5.83	-0%
S36	56 365	19 697 -6%	9 211 -23%	-2 200	0 sem.	5.55	5.25	3.49	5.88	+1%
S37	55 575	19 254 -4%	9 748 -24%	nc	nc	5.55	5.28	3.52	5.88	+1%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 11 au 17 septembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,28	7,83	(- 0.16)
	16 à 19 kg	-	8,34	-	(- 0,01)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,60	8,31	(+0,19)
	16 à 19 kg	-	8,49	7,94	(+0.16)
	19 à 22 kg	8,49	8,13	7,68	(+0,09)
	+ 22 kg	7,70	7,48	-	(+0.06)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 11 au 17 septembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)			Conformation
	U	R	O	
Blanc	-	-		
Rose Clair	7,96	7,14	6,69	
Rosé	-	5,85	5,58	

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 635,3 (-0,5)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 11 au 17 septembre 2023*

Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,20	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

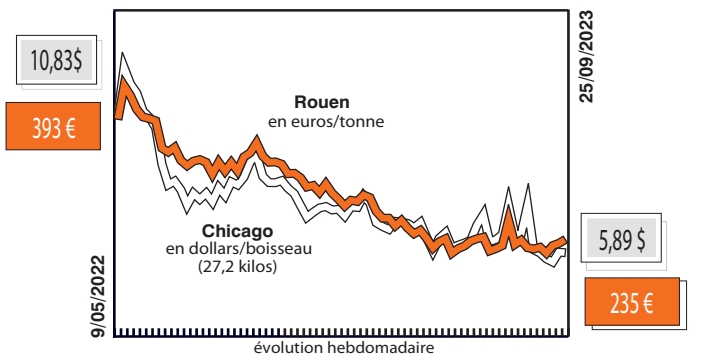
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,35	3,25	3,45	3,15	3,15
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,70	2,80
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,05	3,95	3,85	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,70	3,65	3,55	-	3,20	-
	Écart	(+0.05)	(+0.05)	(+0.05)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-	2,85	-
	Écart	(+0.05)	(+0.05)	(=)	-	(=)	-

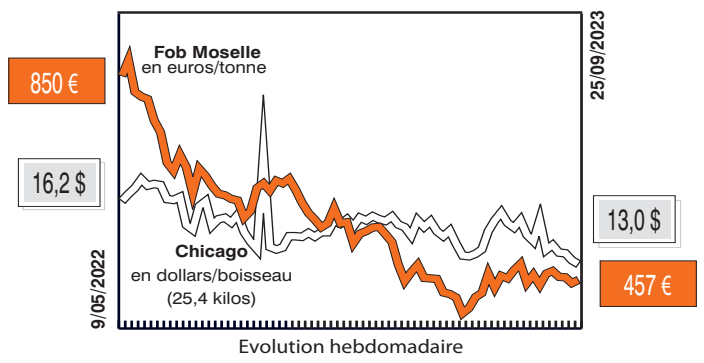
Aubrac / Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,35	3,20	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,10	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

→ Céréales

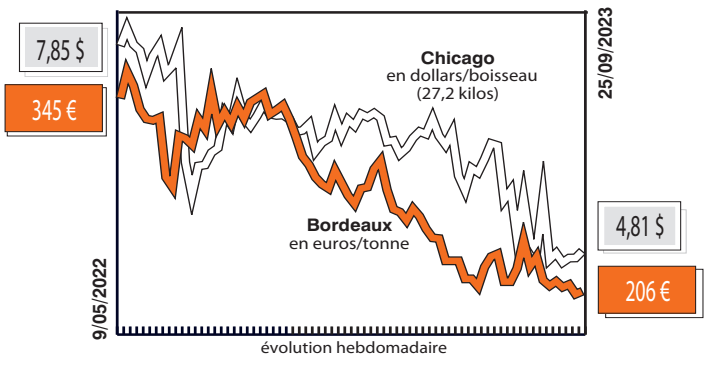
BLÉ



SOJA/COLZA



MAÏS



→ Bulletin de santé du végétal

> COLZA

Limaces : Risque moyen dans les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles. Nul pour les parcelles ayant dépassé ce stade. Attention au retour des pluies.

Petites altises : Risque moyen à faible dans les par celles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles.
Nul dans les autres situations.

Grosse altise : Risque faible. Vigilance renforcée dès lundi. Mise en place impérative des cuvettes jaunes enterrées.

MATÉRIELS

VENDS vibroculteur 4 m, 1 pirouette 4 m, KUHNE + 1 rateau 3 m, CLASS - Tél : 06.84.47.45.77

VENDS tracteur CLASS 657, 2007, 7000 € - Tél : 06.84.47.45.77

VENDS charrue Huard, trisocle + paire de disque, équivaut à une 24 + chisel Huard, neuf dents, 3 m + cultivateur Huard - Tél : 06.84.47.45.77

81 - ACHETE tout tracteur toute marque état avec problème mécanique ou pour pièce – Tél : 07.49.88.65.13

81 - VENDS électro pompe transfert engrais liquide état neuf prix intéressant – Tél : 05.63.41.86.83

31 - VENDS compresseur creyssenssac 100l triphase état neuf peu servi, prix 250 € – Tél : 06 77 36 32 95

31 - VENDS râteau remy faucheuse KUHN botteleuse MF 802 soudeuse 4 rangs 55 trissoc planche 14P 601 sin herseil plate 4 en bon état - Tél : 06.14.85.51.76

31 - VENDS tuiles canals, pressoir continu, tombereaux a vendange, pompes à vin, containers fibre de verre ,cuves a vin + divers matériels a vigne - Tél : 06.28.94.31.76

31 - VENDS charrue 4 socs deport hydrolique refaite neuf cultipaker 4m porte traine très bon état vibro 5m, 1 rouleau - Tél : 09.71.20.19.27

31 - VENDS QUADRISOC losange RLM semoir monosem 5 rangs semoir nodet 19 disques 3M vibro KSEM 3m gyrobroyeur NADALIN 2m40 covercrop 28 disques - Tél : 06.41.88.84.90

81 - VENDS tracteur JOHN DEER 6100 avec fourche Mailleux TBE – Tél : 06 83 77 50 64

VENDS MASSEY FERGUSON, 50 ch, 8000km, moteur refait à neuf - Tél : 05.61.01.35.10



VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

HENRI BARRÈRE NÉGOCE
ACHÈTE TRACTEURS TOUTES MARQUES ET PRESSES À BALLES RONDES 120X120
PAIEMENT IMMÉDIAT JE ME DÉPLACE CHEZ VOUS
06 81 32 75 52
henri.barrere@hotmail.com

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE
Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC
Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an
Forfait 5 lignes 25 € TTC
>> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom
Adresse
☎ Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE
VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE
☐ oui ☐ non
(merci de cocher votre choix)

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille excellente qualité - Tél : 06.65.36.44.71

DIVERS

VENDS bois de chauffage acacia en 2,00 m 65€ / stere possibilité chargement – Tél : 06.33.95.27.96

81 - VENDS luzerne 1ère coupe, ray grass 2ème coupe, foin BR 120x130 – Tél : 06.82.90.45.22

ANIMAUX

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires - Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

81 - VENDS génisses Prim'Holstein de 1 an CL origine IA ind IBR – Tél : 06.75.89.00.23

81 - VENDS vache Montbéliarde à terme + génisses Suisses prêtes à saillir – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS 10 canards musquets 12 semaines - Tél : 05.61.69.11.28 (HR)

VENDS Taureau limousin 10mois, bonnes origine - Tél : 06.29.80.62.61

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
☎ 05 61 02 14 32
ou 06 72 01 76 99

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage) - Tél : 06.37.91.08.64







Le nouveau préfet Simon Bertoux, à la rencontre des agriculteurs du département

VISITES Un mois après sa prise de fonction, le nouveau préfet a été convié mardi 26 septembre, par les syndicats FDSEA et JA de l'Ariège, à visiter deux exploitations du département. Retour sur cette journée de visites, riches en échanges.

Les syndicats FDSEA et les JA de l'Ariège ont convié Simon Bertoux a visiter plusieurs exploitations du département. Des lieux conviviaux pour pouvoir échanger sur le monde de l'agriculture d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Les visites ont débuté le 13 Septembre sur l'estive du Mont Rouch, au contact des éleveurs et bergers en cette fin d'été, marqué par un contexte de prédation de plus en plus compliqué.

Les rencontres se sont poursuivies le 26 septembre à Mazères chez David Pujol. Depuis plus de 25 ans, il est producteur de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses sur 142 ha. Il est également adhérent à la FDSEA.

Faire face à de nouveaux enjeux

M. Pujol, comme l'ensemble des exploitants, ont subi les restrictions d'irrigations. Ils ont dû revoir leur assolement et ont été, au cours de cette période, amputés de 40% de leur volume par rapport à 2022.

La pluviométrie de Mai/Juin a réalimenté les ouvrages, notamment celui du lac de Montbel, mais ce n'est pas suffisant !

Pour cela les agriculteurs, comme David Pujol, ont pris des dispositions, sur la base du volontariat, afin de diminuer les surfaces irriguées. Il a également réduit les cultures d'été, au profit des cultures d'hiver (blé dur, pois et féverole) ainsi que des surfaces en herbe.

Les élus de la chambre et les syndicats JA et FDSEA déclarent également que "*les exploitants ont mis en place d'importants investissements pour optimer le système d'irrigation*". Les enjeux sont vitaux et les questions nombreuses. Comment vont se développer les exploitations dépendantes de l'irrigation ? Comment assurer la rentabilité des cultures pour pouvoir rembourser les investissements fonciers et matériels ? Comment la profession agricole peut elle faire face au manque de main-d'œuvre ?

Pour apporter des réponses à ces différentes problématiques, la souplesse des réglementations doit s'inspirer du "*bon sens paysan*". Mais cela passe également, par la prise de conscience des citoyens, sur l'importance de la ressource vitale que représente l'eau. Mais aussi, sur le soutien que les citoyens peuvent apporter au monde agricole. Afin d'obtenir des résultats, il est essentiel d'établir un travail en commun entre les services de l'Etat et la profession agricole.

Se diversifier et apporter de la valeur ajoutée

Après avoir échangé sur ces sujets, l'ensemble des élus présents, les représentants de la DDT et de la DDETSPP ainsi que le préfet, se sont rendus sur les coteaux de Saverdun. Ils ont pu découvrir la ferme Sintes. Ce GAEC est géré par deux associés Alexandre et Sandrine, qui sont des céréaliers, producteurs de poulets, d'agneaux et d'œufs fermiers en vente directe sur 71ha de coteaux.

Les élus soulignent que " *l'élevage dans ces zones de coteaux reste très fragile*".

C'est pour cela que Sandrine et Alexandre ont décidé de se démarquer notamment grâce à la diversification et à la vente en direct. L'ensemble des poulets sont vendus sous divers formes (entiers, découpés et même transformés) dans les établissements scolaires, au drive fermier de Saverdun ou bien dans les restaurants.

Malgré le contexte économique difficile, ce GAEC souhaite innover notamment avec de nombreux projets. Afin de développer la vente en direct et la production de volailles, ils souhaitent mettre en place 3 cabanes pouvant accueillir des poulets supplémentaires. Ils ont également pour projet une salle d'abattage ainsi qu'une salle de transformation avec point dfe vente.

Les élus de la profession ont également interpellé les services de l'Etat sur les conséquences de la MHE (Maladie Hémorragique Epizootique) qui va fragiliser la commercialisation des ruminants au moment où la majorité des 15 ooo broutards ariégeois exportés chaque année devraient être vendus.

Cette journée riche en échanges a permis au préfet de découvrir les nombreux projets de nos exploitants, leurs difficultés, mais également leur passion. Les syndicats ne manqueront pas de solliciter de nouveau M.Bertoux quand il s'agira de soutenir cette profession.

L.D

PARIS CPCE
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES
Terres d'Ariège
RÉUSSIR